

COMMISSION DE TRAVAIL EDUCATION / JEUNESSE / PETITE ENFANCE
Compte rendu de la rencontre du 26 février 2002

Thème : Le maillage des équipements de la petite enfance

Hélène KNOLL (Association SOLEIL)

Responsable principale de la commission Education / Jeunesse / Petite enfance

Claire DUPOUY (ATTAC des Hautes-Pyrénées)

Responsable de la commission Education / Jeunesse / Petite enfance

Etaient présents :

AUGUYARD	Philippe	PMI / DSD des Hautes-Pyrénées
COULOM	Marianne	Crèche des Petits Loups
DARNAUDET	Andrée	Puériculture PMI circonscription du Val d'Adour
DAUGREILH	Danielle	Adjointe au Maire de Vic en Bigorre
DUPOUY	Claire	
IBOS	Françoise	Centre Médico Psychologique infanto-juvenil
LEFEVRE	Annouk	Université de Pau et des Pays de l'Adour
MORIN	Bruno	Président de la CAF des Hautes-Pyrénées
PLENACOSTE	Francis	Adjoint au Maire d'Andrest
PRADERE	Sandrine	Centre de Loisirs « les Castels »
RODRIGUEZ	Babette	Psychomotricienne
RODRIGUEZ	Jean	
TREBUCQ	Pierre Louis	CAF des Hautes-Pyrénées
VACHER	Chantal	

14 personnes présentes

La réunion démarre sur les constatations dégagées lors de la dernière réunion du 22 janvier 2001 à savoir :

- Soutien à la création de services d'accueil à la petite enfance et aux structures existantes (mixte, souple, polyvalence et partenariat)
- Développer les formations d'assistantes maternelles (initiales et continues)

QUESTION : des projets sont-ils en cours ?

I. INTERVENTIONS :

- ✓ Andrée DARNAUDET (puéricultrice, PMI) fait le constat suivant : mères isolées, enfants en difficultés, problèmes de socialisation d'où l'idée de la PMI de mettre en place une structure itinérante où parents, enfants et professionnels de la petite enfance pourraient se rencontrer. Ceci réduirait l'isolement des mamans (structure relais : une crèche). Ce problème de garde est préoccupant dans le Val d'Adour.
- ✓ Marianne COULOM (crèche des Petits Loups) est très intéressée par ce projet de structure itinérante. Idée : relancer une crèche familiale dans le nord du département.

Il faut également prendre en compte les spécificités territoriales avant de créer des structures et des services.

On peut aussi imaginer des structures plus souples regroupant tous les professionnels de la petite enfance et s'adaptant aux besoins des populations (horaires plus souples etc....).

L'intérêt du Pays est de s'adapter aux réalités locales en gardant un porteur de projet commun et en s'engageant dans une réflexion commune.

→ Le Conseil de Développement ne doit pas se cloisonner lui-même.

Les administrations des différents départements du Pays vont devoir parler le même langage pour une unité du Pays et donner une chance égale à tous les citoyens.

III. EN RESUME :

- ❑ Trouver un porteur de projet
- ❑ Etude à conduire afin de connaître le nombre d'enfants de moins de trois ans, le nombre d'enfants en âge d'être gardés et qui ne le sont pas, les flux domicile / travail des parents, afin de savoir où se localisent les demandes d'accueil petite enfance.
- ❑ Solliciter les structures intercommunales existantes
- ❑ Présenter une étude complète en vue d'informer les communes sur la Petite Enfance (particularités, demandes locales, possibilités)

IV. PROCHAINE REUNION :

Mardi 23 Avril 2002 à 17h30 à Labatut-Rivière

Ordre du jour : point sur les projets

Etat des lieux

Quel porteur de projet pour la petite enfance ? (compétences des communes ?)